



Bail signé mais refus de donner les clefs

Par **Gobi**, le **31/03/2011** à **12:25**

Bonjour,

Je suis dans une situation très embêtante, j'ai un bail signé par mon propriétaire et par moi même, où il est stipulé que la date de début est le 1er avril 2011.

J'ai racheté les meubles de l'ancien locataire, ceux-ci sont donc dans l'appartement.

La propriétaire (une personne âgée) refuse de nous donner les clés sous prétexte qu'elle pense qu'on essaie de l'arnaquer (en voulant payer le loyer???)

On lui a proposé de renoncer au bail si on pouvait déménager nos meubles, et à la condition que l'on récupère notre caution, or elle refuse.

Quels sont les recours possibles ?

Faire ouvrir la porte par un serrurier ?

Nous voila donc sans logement, et elle avec un appartement meublé gratuitement + la caution !!

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Domil**, le **31/03/2011** à **12:29**

Elle n'a pas à vous donner les clefs avant le 1er avril. Donc si demain elle refuse de vous donner les clefs et de faire l'EDL, allez voir un huissier avec votre bail pour faire l'EDL par huissier (l'EDL d'entrée est important pour le locataire) et vous verrez avec lui si, en sa présence, il est possible d'entrer avec un serrurier

Par **Gobi**, le **31/03/2011** à **12:41**

Merci pour votre conseil.

Elle refuse de me donner les clés parce que je n'ai pas payé le premier mois de loyer (elle a encaissé la caution) et quand je lui propose de payer le loyer, elle refuse également.

Je pense contacter un avocat ou un huissier demain.

En attendant si vous avez d'autres suggestions, n'hésitez pas!